

MOT DU PRÉSIDENT

Le travail des desserveurs(euses) de foires alimentaires (aires communes de restauration)

Depuis deux mois, l'AESEQ s'est vue confrontée à la problématique de l'application du décret au travail effectué par les desserveurs ou commis débarrasseurs qui travaillent dans les foires alimentaires.

Historiquement considéré comme n'étant pas assujéti au décret, ce travail qui relevait principalement de l'opération de la cuisine, a évolué suite à la prolifération des aires communes de restaurations (foires alimentaires) dans les centres commerciaux et certains édifices à bureaux.

Toute la journée, les desserveurs y effectuent principalement des tâches similaires à celles qui sont décrites dans le décret régissant l'entretien ménager.

Suite à des consultations juridiques, les parties contractantes au Comité paritaire, dont l'AESEQ, ont décidé de tenir compte de l'évolution de la jurisprudence et accepté que le Comité paritaire applique le décret aux commis débarrasseurs (desserveurs) à compter du 1^{er} septembre 2008.

En terminant, il est important d'ajouter que compte tenu que le décret « s'applique à tout travail d'entretien effectué pour autrui », le travail de commis débarrasseur exécuté par le salarié du propriétaire ou du gestionnaire d'un centre commercial dans l'aire de restauration (foire alimentaire) est assujéti aux dispositions du décret.

Jean-Yves Roy

Entretien dans les écoles et les hôpitaux

Roger Gauthier

En janvier dernier, l'Institut économique de Montréal (IEDM) émettait 11 idées pour changer le Québec. Parmi ces idées, celle d'un appel d'offres pour tout service financé publiquement et qui pourrait faire l'objet d'une offre privée.

En effet, la mise en concurrence des services financés publiquement signifie qu'à intervalles réguliers, des appels d'offres seraient lancés pour trouver le fournisseur le plus apte à offrir le service à moindre coût en fonction d'objectifs de qualité déterminés. L'IEDM suggère même que les services tant provinciaux que municipaux soient appelés à soumissionner aux côtés des entrepreneurs. Pour conserver le contrat d'offre de service, les services publics devraient offrir des conditions compétitives, tant en matière de coûts que de respect des échéances et des normes de qualité.

Ces propos de l'IEDM s'appuient entre autres sur une étude de 2005 de M. Daniel Muller à propos de l'entretien ménager dans les écoles. L'étude de M. Muller, qui portait sur 69 commissions scolaires, révèle que plus elles recourent à la sous-traitance, plus elles réussissent à abaisser leur coût d'entretien unitaire exprimé en dollars par mètre carré.

Le coût d'entretien unitaire moyen du groupe de 14 des 69 commissions scolaires (20 %) qui ont le moins recours à la sous-traitance était de 17,19 \$/m². Les membres de ce groupe ne consacraient pas plus de 3 % de leur budget d'entretien à la sous-traitance. À l'inverse, le coût unitaire moyen du groupe de 14 commissions scolaires qui ont le plus recours à la sous-traitance était de 11,93\$/m² *. Les membres de ce groupe consacraient au moins 55 % de leur budget d'entretien à la sous-traitance.

Cet écart au niveau des coûts unitaires produit un impact significatif sur le coût total. Par exemple, si l'ensemble des commissions

scolaires accroissait leur recours à la sous-traitance de façon à abaisser leur coût d'entretien unitaire moyen au niveau du groupe des 14 qui y ont recours le plus, alors elles pourraient économiser 41M \$. Qui plus est, si les 69 commissions scolaires recouraient à la sous-traitance autant que le groupe des 4 meneurs, soient ceux qui y consacrent au moins 80 % de leur budget d'entretien, alors elles économiseraient 78M \$.

Et que peut-on faire avec 78M \$? Beaucoup de choses, comme doubler le nombre d'orthopédagogues qui aident les élèves en difficulté d'apprentissage (environ 73M \$) et dont le Québec a cruellement besoin.

Le changement n'a pas à se faire au détriment des concierges déjà en place. Les commissions scolaires peuvent graduellement confier à des firmes spécialisées les affectations libérées par le départ à la retraite des concierges salariés. Et dans le cas des salariés syndiqués, le Code du travail prévoit déjà la procédure à suivre.

Finalement, on peut raisonnablement penser qu'une étude qui porterait sur le milieu hospitalier en arriverait aux mêmes conclusions, sans même parler de l'expertise de plusieurs firmes d'entretien dans le domaine de la santé et de l'industrie pharmaceutique.

En conclusion, le bien-fondé d'une telle procédure est amplement démontré. Il appartient maintenant aux entrepreneurs d'intervenir auprès des décideurs publics afin qu'ils ouvrent davantage le marché des écoles et des hôpitaux au secteur privé. Ce travail ne sera pas facile et bousculera beaucoup d'idées reçues, sans parler des intérêts des divers groupes en cause. Raison de plus de nous y attaquer sans tarder!

* Le coût inférieur au décret s'explique sûrement par le recours aux artisans. ■

La solution,
aucun produit!



Remplissez d'eau et
partez!

Totalement vert
Sécuritaire
Simple
Efficace
Économique

SANY

Naturellement...



TENNANT

Siège social : 540, boul. de l'Industrie, Joliette (Qc) J6E 8V3 • Tél.: (450) 759-7711
Télec.: (450) 759-3574 • Sans frais: 1-800-363-2776 • Courriel: info@sanyinc.com



Apprentissage du français en entreprise et crédit d'impôt

Roger Gauthier

Le 17 mars dernier, M^{me} Yolande James, ministre de l'Immigration, annonçait son plan pour « franciser plus et intégrer mieux ». Elle a rappelé que le Ministère offre actuellement une formation de francisation de 1000 heures, réparties en 3 sessions de 11 semaines à temps plein. « *Toutefois, a-t-elle ajouté, à peine un peu plus de la moitié des immigrants inscrits complètent les trois sessions. Les immigrants quittent souvent parce qu'ils doivent travailler, a expliqué M^{me} James, c'est pourquoi nous voulons stimuler la francisation en milieu de travail* ».

Et nous pourrions ajouter qu'ils quittent entre autres pour venir travailler chez nous en entretien d'édifices, d'où l'intérêt de cette nouvelle pour notre industrie.

Le Ministère entend donc, dans un premier temps, donner plus d'ampleur à son offre actuelle de cours de français en entreprise, une offre jugée « trop modeste ». Il veut permettre aux immigrants qui occupent déjà un emploi de poursuivre leur apprentissage du français en entreprise, notamment en offrant aux employeurs un crédit d'impôt pouvant atteindre 30 pour cent des frais engendrés par la francisation des employés.

L'offre de cours, a promis la ministre, sera diversifiée et adaptée à la taille des entreprises, aux secteurs d'activité et à la nature des fonctions occupées par les travailleurs immigrants. Les entreprises particulièrement visées sont celles qui comptent 50 employés et moins et elles seront donc sensibilisées à l'importance d'organiser des cours de français en milieu de travail. ■

Pour plus d'information, les entrepreneurs qui veulent profiter de cette offre peuvent se rendre au www.micc.gouv.qc.ca.

EN BREF

Prochain congrès de la WFBSC

Le prochain congrès de la World Federation of Building Service Contractors dont l'AESEQ est membre se tiendra à Buenos Aires du 26 au 29 octobre prochain. En plus de permettre des rencontres d'affaires très profitables, le congrès offrira en toile de scène, la magnifique ville de Buenos Aires, ses quartiers historiques, son tango et... un taux de change vraiment très intéressant! Pour plus d'information, www.wfbsc2008.com.ar.

Prix Innovation 2008

La CSST vient de lancer le programme Prix Innovation 2008. Ce concours tenu dans les différentes régions du Québec, permet aux employeurs de faire connaître les initiatives qu'ils prennent – moyens de préventions novateurs, adaptation d'équipements ou méthodes de travail sécuritaires – pour éliminer les dangers présents dans leur milieu de travail. Pour plus d'information, www.csst.qc.ca/asp/innovation/index.html.

CNI (Coûts non imputés)

Lors du dernier Conseil d'administration de l'AESEQ, le président, M. Jean-Yves Roy, a fait part à l'assemblée des informations qu'il détenait, à savoir que la CSST s'apprêtait à faire marche arrière avec son projet visant à étendre à l'ensemble des employeurs les fameux CNI, soit les coûts non imputés. Cette bonne nouvelle fait suite aux pressions exercées conjointement par notre Association et le Conseil du patronat du Québec.

Nouveau membre

Au mois de mars, l'AESEQ a eu le plaisir d'accueillir un nouveau membre. Il s'agit de **Centre d'entretien ménager Dupont inc.** Le journal *Entretien avec l'AESEQ* leur souhaite la bienvenue parmi le groupe d'entreprises le plus dynamique de l'industrie. Si vous désirez faire comme eux et joindre ce cercle d'influence, informez-vous à fortier.gauthier@sympatico.ca et il nous fera plaisir de vous donner tous les détails sur les avantages d'être membre ainsi que sur la cotisation.